AR Prefecture
047-200068930-20250616-D25MP105-AR
Reçu le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025

FUMEL
VALLÉE DU LOT

DECISION :

COMMANDE PUBLIQUE
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D25MP105
OBJET : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET LA REMISE EN ÉTAT DU SYSTÈME DE VENTILATION DE SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D2023-10-GP en date du 19 janvier 2023 relative à l'adhésion de Fumel Vallée du Lot à la convention d'accompagnement à la transition énergétique conclue avec Territoire d'Energie 47 (TE 47), prenant effet à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de deux ans, reconductible deux fois ;

Considérant le diagnostic du système de climatisation et de ventilation de SauveTerre Musée de Préhistoire, réalisé par l'entreprise FG Ingénierie de Villeneuve sur Lot dans le cadre de la convention passée avec TE 47, qui a permis d'identifier des travaux à réaliser sur l'installation ;

Considérant, la nécessité de se faire accompagner par un maître d'œuvre qui se chargera d'établir les documents techniques et de suivre le marché de travaux qui portera sur la modification du système de climatisation et de ventilation de SauveTerre Musée de Préhistoire, une demande de chiffrage a été adressée par souci de cohérence à l'entreprise FG Ingénierie, qui détient les compétences et connaissances permettant d'assurer l'exécution de l'ensemble de cette mission ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De retenir la société FG Ingénierie de Villeneuve sur Lot (47), qui présente une offre répondant en tous points aux attentes, d'un montant total de 4 700 € HT (5 640 € TTC), afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de modifications du système

AR Prefecture
047-200068930-20250616-D25MP105-AR
Reçu le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025

de climatisation et la remise en état du système de ventilation de SauveTerre Musée de Préhistoire ;

2°) – De signer l'offre financière ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 juin 2025

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 juin 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 18 juin 2025